



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 25-2019 - Séance du 25 novembre 2019 - Ecrite

Préavis 24-2019 concernant la réfection routière de la partie supérieure du chemin du Flumez, la réalisation de mesures anticipées pour la prévention des crues (mesures ECF) et le remplacement d'une conduite d'eau potable

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Lors de la présentation du préavis 24-2019 concernant la réfection routière de la partie supérieure du chemin du Flumez, la réalisation de mesures anticipées pour la prévention des crues (mesures ECF) et le remplacement d'une conduite d'eau potable à la commission des finances, il a été constaté qu'il y avait lieu d'apporter les corrections suivantes, à savoir :

8. Financement

Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement comme suit :

Chaussée	sur une durée de 30 ans
Eau potable	sur une durée de 30 ans
ECF	dans l'année courante, dès réception de la subvention

Coûts annuels (subventions déduites, TTC)

Année N :

Intérêts lissés 1.5 %	CHF	2'800.00
Amortissements chaussée / eau potable	CHF	12'500.00
Amortissement ECF	CHF	18'500.00
Total	CHF	33'800.00

Année N + 1 et suivantes :

Intérêts lissés 1.5 %	CHF	2'800.00
Amortissements chaussée / eau potable	CHF	12'500.00
Total	CHF	15'300.00

La TVA sur l'évacuation des eaux claires (ECF) et celle concernant le réseau d'eau potable pourra être récupérée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic		Le secrétaire	
A. Bovay		J. Steiner	

St-Légier-La Chiésaz, le 18 novembre 2019

M. Thierry George, municipal délégué

Bureau du conseil communal : M. Jacques Reymond, président et Mme S. Rotondo, secrétaire